

Le Fer de lance

Grève des profs



Volume 18 n° 2
21 septembre 2015

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi
de 8 h à 17 h

Vendredi
de 8 h 15 à 12 h
de 13 h 15 à 15 h 30

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec) H7N 4B2

Téléphone:
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075

www.sregionlaval.ca
reception@sregionlaval.ca

Dans ce numéro:

1. Mot du président, p. 2;
2. Plan de mobilisation, p. 3;
3. Grève des profs, p. 3;
4. Journée mondiale des enseignantes et des enseignants, p.4;
5. Fiche de référence à la direction: en tout temps !, p. 5;
6. Convention 101, p. 5.

Rédaction :
André Arsenault
Guy Bellemare
Sylvain Leblanc
Pierre Morin

Collaboration :
Ève-Emmanuelle Rivard

1. Mot du président



Les enseignantes et les enseignants des huit syndicats affiliés à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) en grève le 30 septembre 2015.

Les enseignantes et les enseignants n'ont plus le choix !

aurait comme effet évident une détérioration marquée de nos conditions de travail.

Nous ne pouvons accepter une telle situation. Les conditions de travail des enseignantes et des enseignants sont intimement liées aux conditions d'apprentissage des élèves.

Le 30 septembre prochain, nous irons manifester à Montréal. Faisons de cette manifestation une démonstration grandiose de notre volonté de défendre nos conditions de travail et le système d'éducation québécois. Rappelons au gouvernement que l'austérité n'est pas une option en éducation; qu'on ne peut se permettre, en tant que société, un sous-investissement chronique dans ce qui est, aux yeux de tous, le plus précieux: l'avenir de nos enfants.

Réaffirmons à cette occasion que le gouvernement fait fausse route en considérant l'Éducation comme une dépense et non comme un investissement.

Au plaisir de vous voir en grand nombre le 30 septembre.

Syndicalement vôtre !

Le président

Guy Bellemare



Assemblée générale

**La deuxième assemblée générale
de l'année scolaire 2015-2016
aura lieu le mardi 13 octobre 2015,
de 17 h 15 à 20 h 15,
au Château Royal
(3500, chemin du Souvenir, Laval)**

Bonjour à tous,

Réunis en Conseil fédératif de négociation (CFN) le 4 septembre dernier, les représentantes et les représentants des huit syndicats affiliés à la FAE, ont décidé d'utiliser deux des trois journées de grève votées par les membres au printemps dernier. La première journée se tiendra le mercredi 30 septembre prochain. La deuxième se tiendra de manière rotative sur trois jours, entre le 14 et le 30 octobre prochain. Le CFN a estimé qu'il était temps pour les enseignantes et les enseignants d'envoyer un message clair et fort à l'effet qu'ils sont déterminés à obtenir des conditions de travail décentes et à se porter, par le fait même, à la défense des conditions d'apprentissage des élèves et de l'école publique québécoise. Le gouvernement Couillard est toujours aussi intrasigant. Il maintient, malgré la mobilisation et la grogne populaire, toujours le même discours idéologique sur l'austérité et les coupures en éducation. Il fait donc le choix assumé de sacrifier la réussite scolaire de milliers d'élèves du secteur public québécois en forçant les commissions scolaires à sabrer dans les budgets alloués aux élèves HDAA. L'école ne pourra plus accomplir sa mission et offrir aux élèves les services auxquels ils ont droit.

Les directions d'établissements ainsi que les gestionnaires des commissions scolaires et du ministère de l'Éducation sont aussi responsables de la situation qui prévaut actuellement. Il faut se rappeler qu'ils sont à l'origine du dépôt patronal le plus odieux jamais présenté. Ils ont fait le choix, assumé aussi, de tenter de charcuter notre convention collective ce qui

2. Plan de mobilisation phase 3

Après plus d'une soixantaine de rencontres à la table de négociation, les représentants patronaux ne semblent toujours pas détenir de mandats clairs.

Alors que la dernière ronde de négociation, ayant mené à la signature de l'entente de 2010, s'est conclue plus rapidement, on ne peut que constater que le gouvernement n'a pas la même urgence pour régler les conditions de travail de ses employés. Sous certains aspects, nous pourrions même qualifier la stratégie patronale « d'attentiste ».

Toutefois, nous, employés du secteur public, ne voyons pas la chose du même œil. Nos conditions de travail se détériorent et notre tâche s'alourdit.

C'est pourquoi les syndicats affiliés à la FAE entrent dans la phase 3 du plan de mobilisation. Par ces actions, nous voulons signaler à l'employeur qu'il doit se mettre à négocier de bonne foi.

Les détails des actions, dont la grève du 30 septembre, et les dates de mise en application, vous parviendront dans un communiqué spécial, à paraître sous peu.

Pour toute question à ce propos, consultez la personne déléguée de votre école ou téléphonez à Pierre Morin ou Guylaine Martel au bureau du SERL.

3. Grève des profs

Les coupures de service, conséquence de l'entêtement du gouvernement Libéral à maintenir le cap sur l'équilibre budgétaire, se font déjà sentir dans notre travail au quotidien.

Pis encore, ce dernier tient aussi à faire des récupérations dans nos conditions de travail en offrant notamment :

- des augmentations salariales faméliques;
- une augmentation du nombre d'heures de travail;
- un assujettissement presque total aux désirs et besoins de la direction.

Disons NON aux offres patronales et laissons-lui savoir que LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS MÉRITENT MIEUX !

Venez nombreux !

Grève des profs

30 septembre 2015, 12 h

LE GOUVERNEMENT ABANDONNE L'ÉCOLE PUBLIQUE

4. Journée mondiale des enseignantes et des enseignants

Les différentes instances syndicales tiennent à souligner cette journée qui vous est dédiée en vous invitant à participer à deux activités.

D'abord, la FAE et ses syndicats affiliés vous invitent à une grande fête en hommage aux PROFS QUI FONT L'ÉCOLE PUBLIQUE, qui se tiendra le samedi 3 octobre prochain.

Plusieurs activités familiales seront offertes dès 11 h et un spectacle, animé par Pénélope McQuade et mettant en vedette Dan Bigras, Guy Nantel, Vincent Vallières et plusieurs autres, débutera à 13 h.

Cette grande fête se tiendra à la Tohu située au 2345, rue Jarry Est à Montréal. L'entrée et le stationnement sont gratuits. Venez fêter en famille !

De son côté, le SERL tient à souligner votre apport exceptionnel au développement des jeunes et de la société en vous invitant à La Cage aux Sports.

Venez retrouver vos collègues pour un apéritif, le lundi 5 octobre à compter de 16 h au 2900, boul. le Carrefour.

Pour les inscriptions, adressez-vous à la personne déléguée de votre école. Nous vous attendons en grand nombre !

DÈS 11 H
ACTIVITÉS POUR TOUTE LA FAMILLE!

DÈS 13 H
SPECTACLE ANIMÉ PAR
PÉNÉLOPE MCQUADE

AVEC PLUSIEURS ARTISTES INVITÉS :

- DAN BIGRAS
- LES DENIS DROLET
- LUCE DUFAUT
- GUY NANTEL
- VINCENT VALLIÈRES
- CLAIRE PIMPARÉ
- VILAIN PINGOUIN
- STEFIE SHOCK

ET PLUSIEURS AUTRES!



À LA TOHU
2345, RUE JARRY EST
MONTRÉAL (QUÉBEC) H1Z 4P3
STATIONNEMENT GRATUIT

POUR PLUS DE DÉTAILS
SUR LA PROGRAMMATION :
lafae.qc.ca/3octobre

UN ÉVÉNEMENT DE LA



EN COLLABORATION AVEC



5. Fiche de référence à la direction: en tout temps !

À tout moment de l'année, vous pouvez remplir un formulaire de référence à la direction dans le but de demander un service pour un ou plusieurs élèves de votre groupe. Le formulaire est le point de départ d'une demande de service qui peut aller jusqu'à un classement pour un élève handicapé, un élève ayant des troubles de comportement (T.C.) ou des difficultés d'apprentissage (D.A.).

Ce formulaire doit être mis à votre disposition par la direction de votre centre ou école.

Si vous avez de la difficulté à vous le procurer, consultez le site Web du SERL : www.sregionlaval.ca, onglet EHDA.

Une fois le formulaire rempli et remis à votre direction, celle-ci a **10 jours pour répondre par écrit**. Le formulaire sur lequel la direction doit vous répondre est annexé à la fiche de référence.

Pour vous appuyer dans vos démarches, veuillez nous faire parvenir une copie du formulaire de référence remise à la direction ainsi qu'une copie de sa réponse.

Sachez qu'il n'y a pas de mauvaise façon de la remplir. Le formulaire est l'initiateur des démarches qui permettront aux intervenantes et aux intervenants de trouver le meilleur service à l'élève, dans les meilleurs délais.

Sachez que vous êtes les experts et que vous êtes en mesure de **demander les meilleurs services pour vos élèves à partir des besoins réels**. **Vous devez remplir le formulaire sans autocensure** ! Même si on vous dit que ce n'est pas possible ou qu'il n'y a plus de ressources.

Sachez que si la direction vous empêche de le faire ou vous freine dans vos démarches, il faut communiquer avec le SERL, dans les plus brefs délais.

Sachez que vous avez le droit de vous plaindre au comité du Règlement à l'amiable (composé du SERL et de la commission), tel que prévu dans la convention collective, si les services offerts à vos élèves sont insatisfaisants et s'il y a **des difficultés de fonctionnement au niveau du comité EHDA de votre école**.

Pour toute question: André Arsenault, responsable EHDA, au 450 978-1513.

6. Convention 101

Vous avez reçu en début d'année scolaire un exemplaire de la nouvelle entente locale. Plusieurs modifications y ont été apportées. Cette nouvelle chronique présentera, dans les mois à venir, les changements qui sont survenus dans vos conditions de travail. Bonne lecture !

5-14.00 Congés spéciaux

La société est en continuelle transformation, notamment au niveau familial. Pour faire face à ces changements les parties se sont entendus sur des motifs pour lesquels une enseignante ou un enseignant pourra s'absenter sans perte de traitement, étant entendu que ces congés sont puisés à même la banque de trois (3) jours maximum prévus à la clause 5-14.02G de l'entente nationale.

Les nouveautés concernent:

- les journées, non plus aux seules audiences en cour lors d'un divorce ou d'une séparation, mais aussi lorsqu'en présence d'un médiateur (g);
- le rendez-vous médical pour un ou des enfants lors du processus d'adoption (j)¹;
- le placement ou le transfert de sa mère, de son père ou d'une personne à charge dans un centre d'hébergement ou d'un lieu apparenté (k)¹;
- les obligations familiales lorsque la banque de maladie annuelle (6 jours) est épuisée (l)¹;
- le rendez-vous médical en clinique de fertilité (m)¹.

Finalement, la déclaration assermentée sera acceptée dans les cas suivants:

- la maladie ou l'accident de son enfant à charge (b)¹;
- l'accompagnement de sa mère, son père ou d'une personne à charge chez une professionnelle ou un professionnel de la santé (c)¹.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions à ce sujet, le personnel-conseil se fera un plaisir d'y répondre.

¹ Veuillez vous référer au texte de la convention collective pour la description exacte des motifs évoqués